

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1408 Décisions concernant les Services Etat

n° 1408

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

25 août 1966

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1966

Date du numéro

1 octobre 1966

### TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, à M. Mansour Nacer, l'autorisation préalable de modifier une maison d'habitation sur le ue foncier n° 1010 à Ambouli (deux pièces, cuisine, douche, W.C., cour). La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.